



COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPETITIONS FEMININES U14F A SENIORS F

Commission du 21 mai 2024

IMPORTANT

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES :

Pour la saison 2022/2023, vous avez l'obligation d'utiliser la feuille de match informatisée pour l'ensemble des catégories.

RAPPEL

RAPPEL REGLEMENTS ET PRECONISATIONS

La Commission tient à rappeler à tous les Clubs les informations suivantes :

Article 44.2 –

Non envoi de l'original de la feuille de match recto verso ou de sa copie après deux réclamations de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'Annexe Financière du D.V.O.F. et match perdu par pénalité au club recevant.

Le Club visiteur est invité à communiquer, à la Commission compétente, toute information relative à la rencontre concernée.

En cas de non-réponse de la part des deux Clubs, les deux équipes auront match perdu par pénalité.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

- Match remis (arrêté municipal sans liste des matches concernés) = 50€

-Annulation de l'engagement après la parution du calendrier = 102€

- L'horaire indiqué pour les rassemblements ou pour les matchs est l'HORAIRE DE COUP D'ENVOI, les équipes doivent donc arrivées en amont afin d'être prêts à l'heure indiquée. Le Club recevant ne doit pas attendre l'arrivée des retardataires pour débiter les rencontres.

ATTENTION :

La commission se réunissant tous les lundis après-midi, nous vous demandons d'adresser vos mails ce jour avant 14h00.

INFORMATION AUX CLUBS

La saison 2023-24 des critères féminins à 8 et à 11 sera close au 01 juin 2024.

Aucune rencontre ne pourra se jouer au-delà de cette date.

Rappel : Un délai de 48h minimum doit être respecté entre 2 rencontres



COURRIERS DES CLUBS

ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT

Mail du 26/04/24

Séniors F à 8

Nous prenons note du souci de résultat affiché, nous demandons un rapport explicatif sur le déroulement de la rencontre, à la suite de plusieurs éléments contraires.

FOSES FU

Mail du 26/04/24

Séniors F à 8

Nous demandons un rapport explicatif sur le déroulement de la rencontre, à la suite de plusieurs éléments contraires sur la rencontre du Foses FU 1 – ENTENTE MERY MERIEL BESSANCOURT 2

GROSLAY FC

Mail du 19/05/24

Séniors F à 8 poule A

Nous prenons en compte l'inversion du score de 9 – 3 en faveur de Champagne 95 SFC.

Dans tous courriers de contestation de résultat, veuillez mettre votre adversaire en copie même si dans le cas présent la prise en compte ne pose pas de problème.

RENCONTRES REPORTEES

24/05/24

SENIORS F à 8 – groupe A

Rencontre n°27836485

MAGNY US CANTON 1 – ENT MERY MERIEL BESSANCOURT 2

Rencontre du 01/03/24

31/05/24

SENIORS F à 8 – groupe A

Rencontre n°27836496

ST BRICE FC 1 - MAGNY US CANTON 1

Rencontre du 26 /04/24

MODIFICATION D'HORAIRE ET DE LIEU

U15F- poule A

Footclub du 14 mai 24

CERGY PONTOISE FC3 – ST OUEN L'AUMONE AS 2

Rencontre n°27836505 du 25/05/2024

Changement lieu : stade des Maradas, passage du lycée, Pontoise ; match à 15 h00

U15F à 11

Footclub du 20 mai 24

ECOUEN FC2 – PERSAN US 1

Rencontre n°27836097 du 25/05/24

Changement heure : coup d'envoi 13h30



FORFAITS

DOMONT FC 1

Seniors F poule B

Rencontre n°27837558 du 04/05/24 contre Ent Beaumont-Mours 1

1^{er} forfait

AMENDES

ARGENTEUIL FC 1

U15F à 11

Rencontre n°27836092 du 04/05/24 contre Persan US 1

52€ - Non-réception de feuille de match après 2 relances

ECOUEN FC 1

U15F à 11

Rencontre n°27836091 du 04/05/24 contre Ecouen FC2

52€ - Non-réception de feuille de match après 2 relances

FOSES FU 1

Séniors F à 8 – poule A

Rencontre n°27836494 du 26/04/24 contre ENT MMB2

52€ - Non-réception de feuille de match après 2 relances

DOMONT FC 1

Seniors F poule B

Rencontre n°27837558 du 04/05/24 contre Ent Beaumont-Mours 1

1^{er} Forfait non avisé Amende triplée 30 X 3 = 90€00 (art ;23.9.2 et 1 du RS du DVOF)